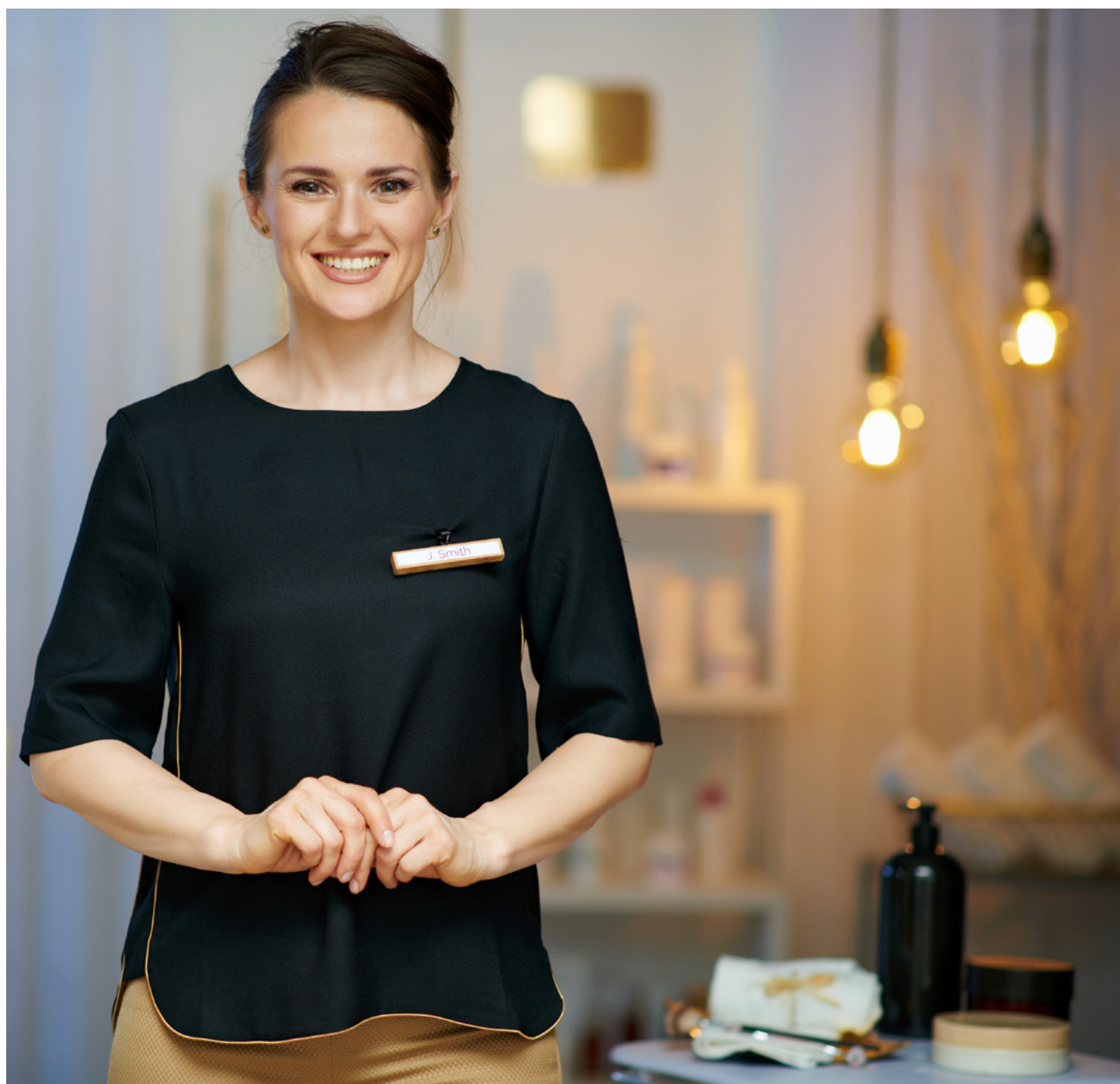
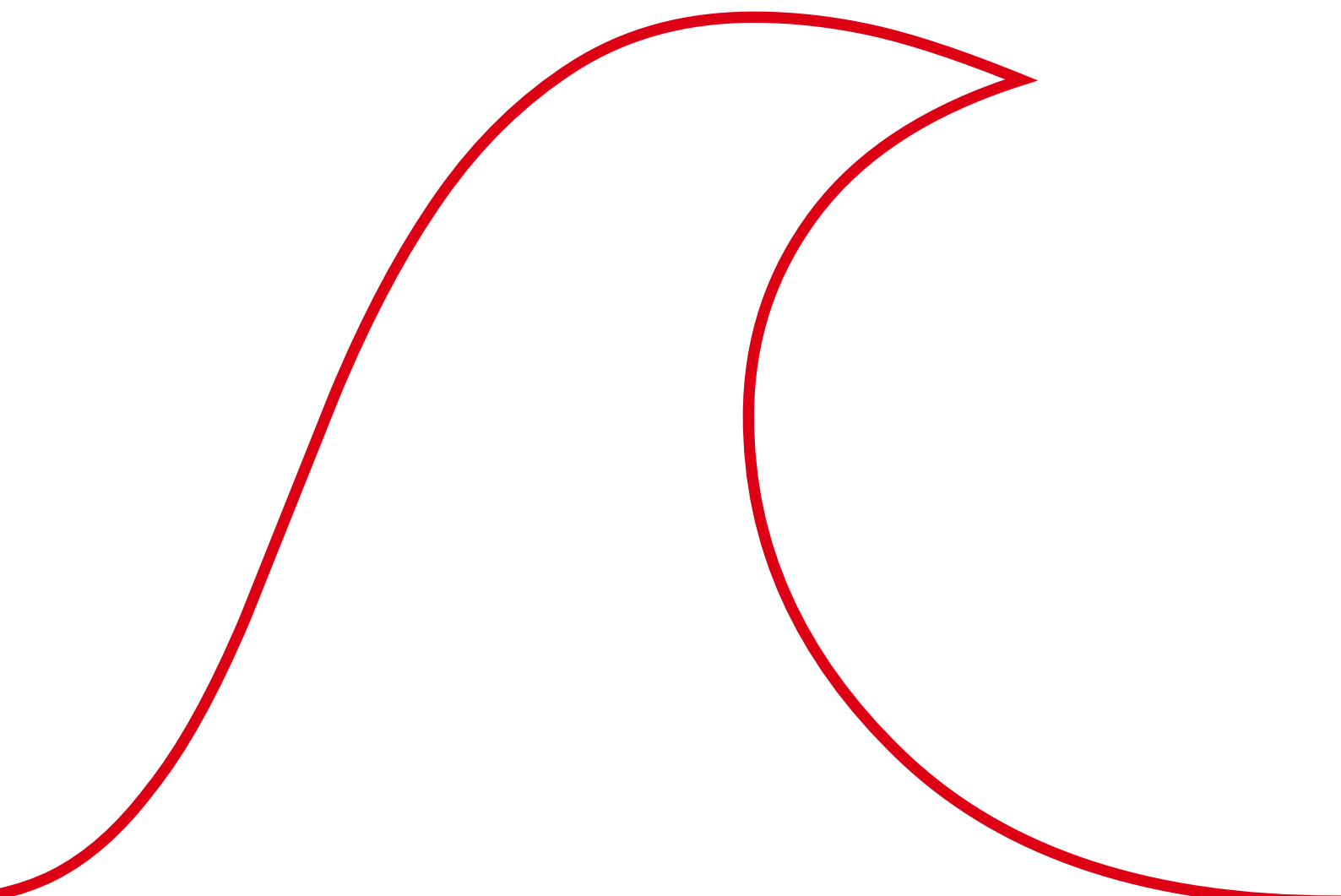


**CAISSE DE PENSIONS COIFFURE & ESTHÉTIQUE**

Une œuvre de prévoyance de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse

# Rapport résumé 2021





## Chers assurés, chers employeurs,

Nous vivons une époque troublée. En 2021, notre vie a été marquée par la pandémie. Mais nous avons malgré tout de quoi nous réjouir: malgré la pandémie de Covid-19, l'économie suisse et notre branche affichent un redressement rapide, et les résultats annuels sont largement supérieurs à ceux de l'année précédente (plus bas historique) dans la plupart des entreprises. Cette impressionnante reprise est un signe encourageant pour notre économie et pour les entreprises de notre branche. Toutefois, le conflit en Ukraine nous met face à de nouveaux défis cette année.

En période d'incertitude, il est essentiel de se fixer des repères pour s'orienter. Le système de sécurité sociale suisse et notamment la prévoyance vieillesse et ses trois piliers (AVS, caisse de pensions, épargne privée) constituent de tels repères. Il est bon de savoir que notre système fonctionne correctement et que nous n'avons pas trop à nous soucier de l'argent, même à la retraite. En contrepartie, employeurs et salariés versent chaque mois des cotisations substantielles à l'AVS et à la caisse de pensions. Confiants que nos œuvres de prévoyance gèrent cet argent avec professionnalisme et la diligence requise, nous restons sereins quant à la période qui suivra notre départ à la retraite. C'est un sentiment agréable.

Mais pour que cette confiance perdure, des réformes de la prévoyance vieillesse s'avèrent parfois nécessaires. Les systèmes et les modèles sous-jacents doivent être régulièrement examinés et adaptés à la réalité. C'est l'affaire des instances politiques. Actuellement, des trains de réformes sont en cours de préparation, tant pour l'AVS que pour la prévoyance professionnelle obligatoire. Plus des solutions sont mises en œuvre rapidement, plus la permanence de la prévoyance vieillesse sera garantie à l'avenir également.

2021 a été une bonne année pour les caisses de pensions et leurs assurés. Les bourses et les marchés ont enregistré des niveaux records qui ont permis de réaliser de bons rendements. La Caisse de pensions Coiffure & Esthétique en a également profité.

Début 2021, la Caisse de pensions Coiffure & Esthétique a augmenté la part des actifs immobilisés autogérés de 20 % à 57 %. En conséquence, la part des placements couverts par l'assurance a reculé à environ 43 %. Ce changement de répartition s'explique par la décision d'un partenaire d'assurance important de ne plus proposer à l'avenir d'assurance complète dans le domaine de la prévoyance.

L'augmentation de la part des actifs immobilisés autogérés s'est avéré payante pour nos assurés en 2021. Avec un rendement total de 11,05 % sur les placements moyens, nous enregistrons une croissance de la fortune significative. Outre la rémunération de cette composante de placement versée par les deux compagnies d'assurance restantes, notre caisse de pensions a dégagé un rendement total de 7,08 %.

Grâce à ce bon résultat, la Caisse de pensions Coiffure & Esthétique a pu continuer à consolider ses réserves en 2021. Parallèlement, le degré de couverture, déjà très bon, a été encore relevé pour s'établir à 122,01 % au 31 décembre 2021. La stabilité et la sécurité qui caractérisent notre caisse de pensions ont pu ainsi être encore améliorées.

Je remercie celles et ceux qui ont contribué à faire de 2021 une année exceptionnelle pour les comptes de notre caisse de pensions.

Damien Ojetti

Caisse de pensions Coiffure & Esthétique  
Président de la commission d'assurance

<b>Actifs</b>	<b>Au 31.12.2021 en CHF</b>	<b>Au 31.12.2020 en CHF</b>
<b>Placements</b>	<b>104 019 027.99</b>	<b>35 309 459.81</b>
Liquidités	12 036.91	–
Créances et prêts	6 582 405.08	4 740 547.36
Titres	97 424 586.00	30 568 912.45
Créances en titres de gages immobiliers sur immeubles	–	–
Placements auprès de l'employeur	–	–
Immeubles	–	–
Autres placements	–	–
<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>223 277.60</b>	<b>–</b>
<b>Actifs provenant de contrats d'assurance</b>	<b>78 411 831.00</b>	<b>156 981 646.15</b>
<b>Actifs</b>	<b>182 654 136.59</b>	<b>192 291 105.96</b>

<b>Passifs</b>	<b>Au 31.12.2021 en CHF</b>	<b>Au 31.12.2020 en CHF</b>
<b>Engagements</b>	<b>730 021.10</b>	<b>1 502 881.30</b>
Prestations de libre passage et rentes	609 331.95	1 409 338.30
Banques / Assurances	–	–
Autres engagements	120 689.15	93 543.00
<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>48 365.07</b>	<b>20 316.51</b>
<b>Réserves de cotisations de l'employeur</b>	<b>444 338.30</b>	<b>364 833.00</b>
Réserves de cotisations sans renonciation à l'utilisation	444 338.30	364 833.00
Réserves de cotisations avec renonciation à l'utilisation	–	–
<b>Provisions non techniques</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>148 707 903.20</b>	<b>167 537 034.35</b>
Capitaux de prévoyance des actifs	60 859 596.20	8 199 354.20
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	2 704 512.00	–
Passifs provenant de contrats d'assurance	78 411 831.00	156 981 646.15
Provisions techniques	6 731 964.00	2 356 034.00
<b>Réserves de fluctuation de valeurs</b>	<b>21 368 731.00</b>	<b>7 998 218.00</b>
<b>Capital de la fondation, fonds libres / découvert</b>	<b>11 354 777.92</b>	<b>14 867 822.80</b>
Situation en début de période	14 867 822.80	11 973 226.60
Augm. / Dimin. prov. d'une liquid. partielle	–	–
Excédent de produits / charges	–3 513 044.88	2 894 596.20
<b>Passifs</b>	<b>182 654 136.59</b>	<b>192 291 105.96</b>

	01.01.–31.12.2021 en CHF	01.01.–31.12.2020 en CHF
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>	<b>15 235 250.12</b>	<b>13 459 982.01</b>
Cotisations des salariés	6 071 095.70	5 925 003.65
Cotisations des employeurs et des indépendants	6 107 818.82	5 955 190.20
– dont retraits des réserves de cotisations de l'employeur en vue de financer les cotisations	–60 626.30	–76 278.05
Primes uniques et versements supplémentaires	2 796 192.35	1 398 737.91
Cotisations d'assainissement salariés	–	–
Cotisations d'assainissement employeurs	–	–
Apports dans les réserves de cotisations de l'employeur	138 202.50	60 000.00
Subsides du fonds de garantie	182 567.05	197 328.30
<b>Prestations d'entrée</b>	<b>4 409 497.86</b>	<b>5 054 641.36</b>
Apports de libre passage	3 558 780.95	3 955 967.41
Apports en cas de reprise d'assurés		
– Provisions techniques	–	–
– Réserves de fluctuation de valeurs	–	–
– Fonds libres	–	–
Versements anticipés EPL / divorce	850 716.91	1 098 673.95
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>	<b>19 644 747.98</b>	<b>18 514 623.37</b>
<b>Prestations réglementaires</b>	<b>–5 323 833.00</b>	<b>–3 411 376.25</b>
Rentes de vieillesse	–2 306 580.90	–2 060 908.90
Rentes de survivants	–108 334.60	–107 191.05
Rentes d'invalidité	–394 253.70	–364 497.30
Autres prestations réglementaires	–	–
Prestations en capital à la retraite	–2 513 939.00	–787 308.00
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	–724.80	–91 471.00
<b>Prestations de sortie</b>	<b>–7 087 979.10</b>	<b>–7 536 109.60</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie	–6 803 325.30	–7 433 325.20
Transfert de fonds suppl. lors de sorties collectives	–	–
Versements anticipés EPL / divorce	–284 653.80	–102 784.40
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>	<b>–12 411 812.10</b>	<b>–10 947 485.85</b>
<b>Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations</b>	<b>–58 934 278.45</b>	<b>1 363 528.05</b>
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance – actifs	–49 369 760.75	–
Charges / produits de liquidation partielle	–	–
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance – bénéficiaires de rentes	–2 704 512.00	–
Dissolution / constitution de provisions techniques	–4 375 930.00	1 347 250.00
Rémunération du capital épargne	–2 406 499.50	–
Dissolution / constitution de réserves de cotisations	–77 576.20	16 278.05
<b>Produits de prestations d'assurance</b>	<b>57 975 721.48</b>	<b>12 893 514.95</b>
Prestations d'assurance	51 983 155.70	11 197 373.90
Part d'excédents provenant des assurances	5 992 565.78	1 696 141.05

	01.01.–31.12.2021 en CHF	01.01.–31.12.2020 en CHF
<b>Charges d'assurance</b>	<b>-6 225 189.65</b>	<b>-19 807 289.45</b>
Produits de prestations d'assurance	-1 279 236.85	-11 951 023.80
– Prestations d'assurance	-232.60	-9 029 743.65
– Part d'excédents provenant des assurances	-1 049 600.25	-2 544 150.15
– Primes pour frais de gestion brutes	-229 404.00	-377 130.00
Apports uniques aux assurances	-4 856 027.00	-7 764 077.40
Cotisations au fonds de garantie	-89 925.80	-92 188.25
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>49 189.26</b>	<b>2 016 891.07</b>
<b>Résultat net des placements</b>	<b>10 585 549.25</b>	<b>1 970 421.85</b>
Résultat des liquidités	-2 501.78	–
Résultat des créances et prêts	8 440.28	-51 326.60
Résultat des titres	10 862 326.85	2 237 229.75
Résultat des créances en titres de gages immobiliers	–	–
Résultat des placements auprès de l'employeur	–	–
Résultat des immeubles	–	–
Rémunération de l'avoir de vieillesse non assuré	–	-141 020.85
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage	–	–
Intérêts sur les réserves de cotisations de l'employeur	-1 929.10	-1 732.20
Frais de gestion de fortune	-280 787.00	-72 728.25
<b>Dissolution / constitution de provisions non techniques</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Autres produits</b>	<b>1 711.45</b>	<b>73.70</b>
Produits de prestations fournies	1 600.00	–
Autres produits	111.45	73.70
<b>Autres charges</b>	<b>-839.10</b>	<b>-1 108.10</b>
<b>Frais de gestion</b>	<b>-778 142.74</b>	<b>-733 648.32</b>
Administration générale	-753 791.56	-719 271.52
Frais de marketing et de publicité	–	–
Activités de courtage	–	–
Organe de révision et Expert en matière de prévoyance professionnelle	-21 751.18	-12 279.80
Autorités de surveillance	-2 600.00	-2 097.00
<b>Excédent de produits / charges avant constitution / dissolution des réserves de fluctuation</b>	<b>9 857 468.12</b>	<b>3 252 630.20</b>
<b>Dissolution / constitution des réserves de fluctuation</b>	<b>-13 370 513.00</b>	<b>-358 034.00</b>
<b>Excédent de produits / charges</b>	<b>-3 513 044.88</b>	<b>2 894 596.20</b>

### Forme juridique et but

La Caisse de pensions Coiffure & Esthétique est une œuvre de prévoyance de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse, sise à Berne. A travers sa caisse de pensions, la fondation proparis a pour but de permettre aux indépendants ainsi qu'aux entreprises membres de bénéficier de la prévoyance professionnelle selon la LPP, et éventuellement, de la couverture des autres besoins en prévoyance dans le cadre du 2<sup>e</sup> pilier, à des conditions simples et avantageuses.

### Organe suprême, direction et droit de signature

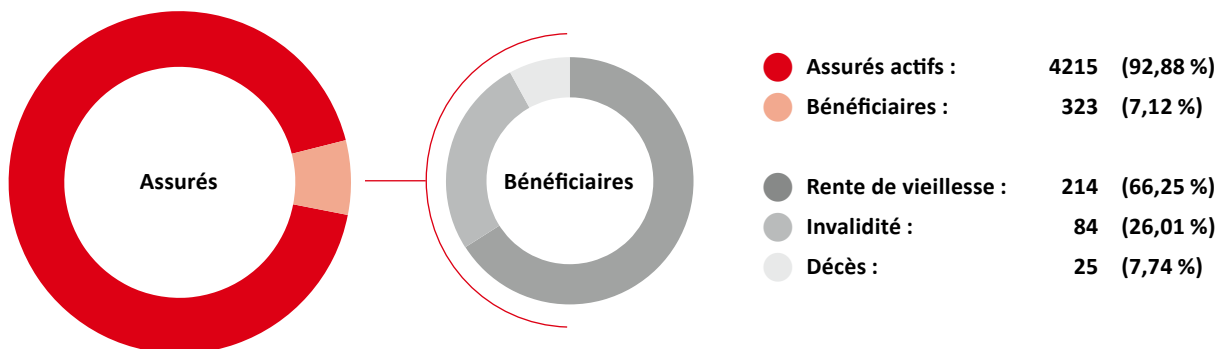
La commission d'assurance paritaire de l'œuvre de prévoyance se compose des membres suivants :

	Fonction	Empl./Sal.	Durée du mandat
Ojetti Damien	Présidente	Représentant des empl.	2020–2023
Zoric Igor	Vice-président	Représentant des sal.	2020–2023
Buchmeier Daniel	Membre	Représentant des empl.	2020–2023
Hiestand Marcel	Membre	Représentant des empl.	2020–2023
Hodel Brigitte	Membre	Représentant des empl.	2020–2023
Lienberger-Meier Sonja	Membre	Représentant des sal.	2020–2023
Oezen-Ackermann Ruth	Membre	Représentant des sal.	2020–2023
Polito Véronique	Membre	Représentant des sal.	2020–2023
Adresse de l'organe d'exécution	Caisse de pensions Coiffure & Esthétique c/o Caisse AVS Coiffure & Esthétique Wytttenbachstrasse 24, Postfach, 3000 Bern 22		
Téléphone	031 340 61 61		
E-mail	<a href="mailto:pkc-e@ak34.ch">pkc-e@ak34.ch</a>		
Organe de direction	Caisse AVS Coiffure & Esthétique Directeur de la caisse de pensions : Adrian Brunner		
Droit de signature	L'œuvre de prévoyance n'a pas de personnalité juridique propre. Les actes juridiques ne peuvent être exécutés que par des représentants de proparis (entité juridique) disposant du droit de signature.		

### Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en matière de prévoyance professionnelle	Partenaires contractuels: Keller Experten AG, Frauenfeld Expert exécutant: Matthias Keller, Expert en caisses de pensions CSEP
Organe de révision	Ernst & Young AG, Berne Réviseur principal: Marco Schmid
Autres conseillers	Secrétariat de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse, Berne Michael Krähenbühl
Autorité de surveillance	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPPF) Registre n° BE 836 Expertes chargées de la surveillance Audit externe: Esther Wegmüller Examen de l'organisation: Carmen Siegrist

### Structure des groupes d'assurés et de bénéficiaires



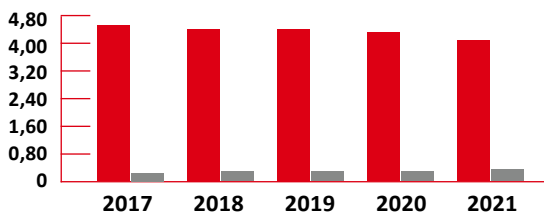
**19,8**  
Assurés actifs, par rente de vieillesse

**7,08 %**  
Rendement net des placements

**1490**  
Entreprises

### Structure actifs / bénéficiaires de rentes

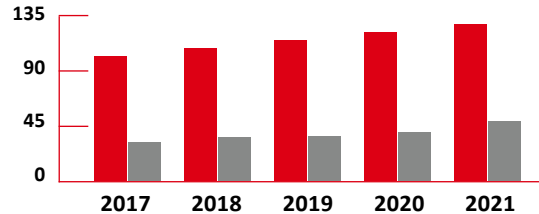
(Nombre en milliers)



● Actifs  
● Bénéficiaires de rentes

### Capital de prévoyance des actifs / des bénéficiaires de rentes

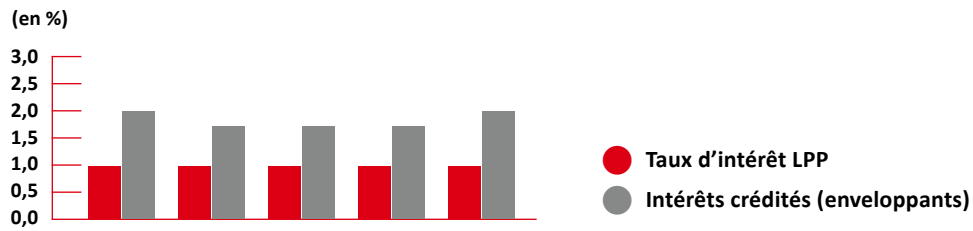
(En millions de CHF)



● Actifs  
● Bénéficiaires de rentes



## Taux d'intérêt LPP / Intérêts crédités



Conformément à la décision de la commission d'assurance, les excédents des assureurs ont été transférés dans les fonds libres.

Pour l'année 2021, le taux d'intérêt pour la prévoyance LPP et la prévoyance étendue s'élève à 2,00 % (année précédente 1,75 %), tant pour la part obligatoire que la part surobligatoire de l'avoir de vieillesse.

Dans le régime surobligatoire, les avoirs de vieillesse des hommes (âge terme de 65 ans) sont convertis en rentes à un taux de conversion de 5,835 %. Pour les femmes (âge terme de 64 ans), ce taux est de 5,574 %.

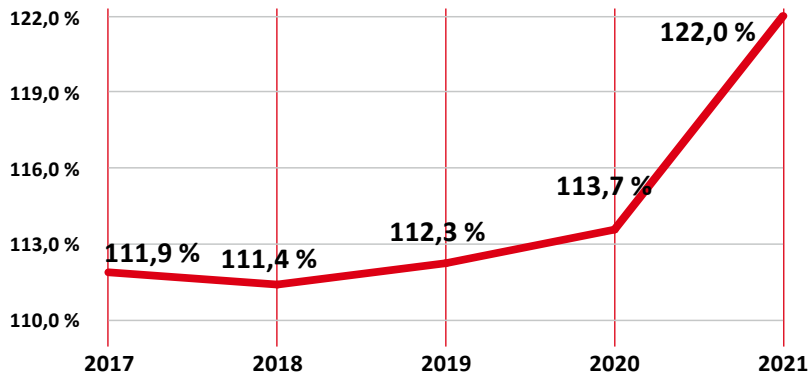
La commission d'assurance n'a décidé d'aucune adaptation des rentes surobligatoires selon l'art. 36 al. 2 LPP.

**Avoir de vieillesse LPP :**  
CHF 91 069 051

**Avoir de vieillesse surobligatoire :**  
CHF 41 487 664



## Degré de couverture au 31.12.



**100 %**

Réserve de fluctuation de valeurs cibles

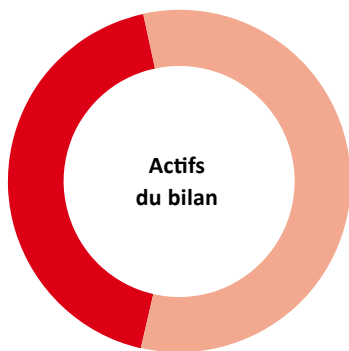
**99,64 %**

Transparence des coûts

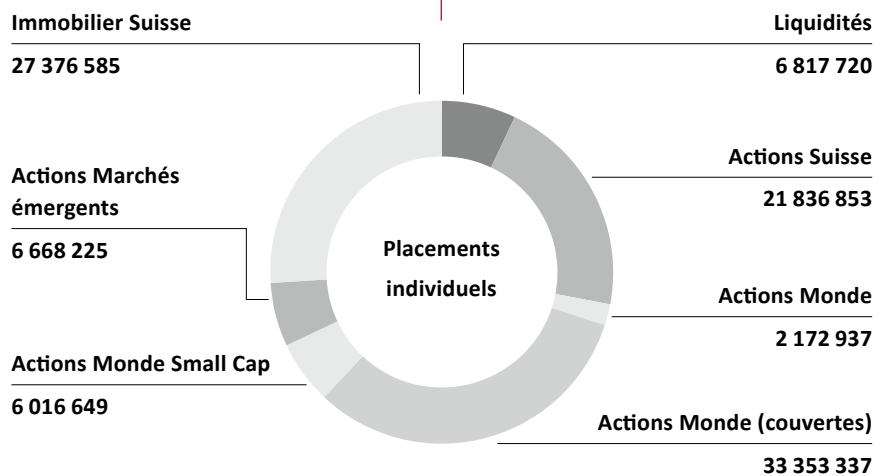
**0,27 %**

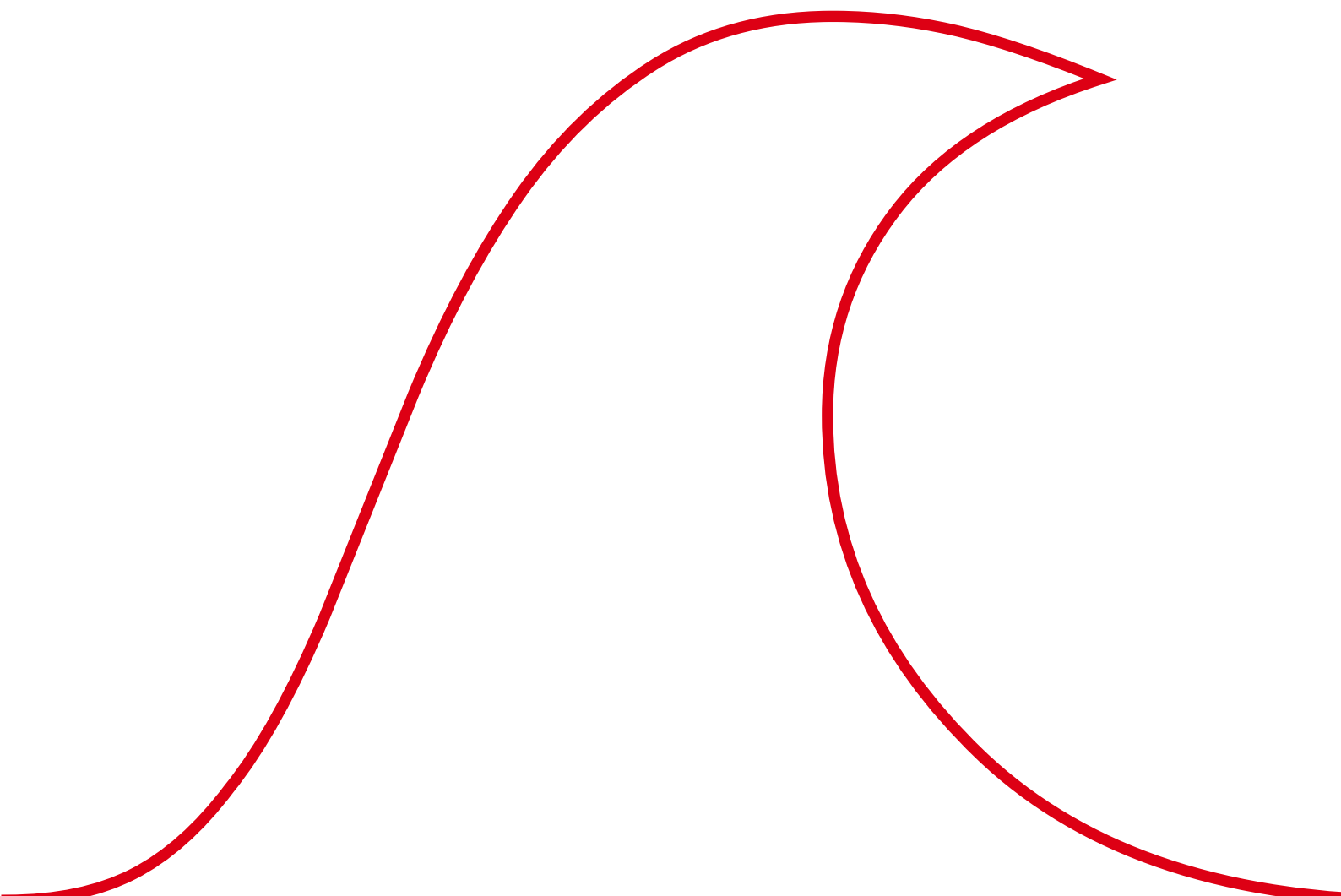
Frais de gestion de la fortune (TER)

## Actifs du bilan en CHF 182 654 137



- Actifs provenant de contrats d'assurance (42,93 %) : 78 411 831
- Placements individuels (57,07 %) : 104 242 306





**Caisse de pensions**  
**Coiffure & Esthétique**

Wytenbachstrasse 24 | Postfach | 3000 Bern 22  
031 340 61 61 | pkc-e@ak34.ch  
[www.ahvpkcoiffure.ch](http://www.ahvpkcoiffure.ch)

